

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIERACHE
DU 19 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : Lundi 12 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 11

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Excusés avec voix délibératives : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Présents : Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, M. Daniel LEGRAND, Mme Caroline PARISOT et M. Yves-Marie SZYMUSIAK.

Absents excusés : M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMAUX, M. Eric DONNAY, Mme Adeline DUPONT, M. François-Xavier FAVAUDON, Mme Marie-Claire FORTIN, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHAN, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Daniel LEGRAND, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET, Mme Dominique VAN ELSLANDE, Mme Sabine VARAGO et M. Guy WAUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick DUMON.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Elaboration de la candidature LEADER du GAL du Pays de Thiérache : présentation de l'état d'avancement ;
- SCoT : avis sur l'application du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) – sous réserve ;
- Validation du Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) « enjeu biodiversité » pour le territoire de la Thiérache ;
- Suivi-animation du Programme d'Intérêt Général 2020/2025 : réévaluation du coût prévisionnel de projet ;
- Pilotage des missions habitat : création d'un poste de chef.fe de projet ;

- Service de Conseil en Energie Partagé (CEP) à destination des collectivités territoriales : sollicitation du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) dans le cadre de la Convention d'Objectifs Territoriale Thiérache signée avec l'ADEME ;
- Reconduction du poste de chef.fe de projet Plan Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Animation du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) 3ème année : sollicitation du financement LEADER ;
- Convention de partenariat avec le Conseil de développement ;
- Suppression de 2 régies du PETR : vente du guide Chamina sur les églises fortifiées et des tickets Herbus ;
- Adhésion au service x-demat ;
- Valorisation des sites emblématiques de Thiérache auprès des professionnels de l'audiovisuel : modification du plan de financement ;
- Décision modificative n°1 ;
- Questions diverses.

COMMUNICATIONS PREALABLES DU PRESIDENT

Foire aux Fromages 2022

2ème participation du Pays de Thiérache en partenariat avec l'office de tourisme, le PNR de l'Avesnois et les Espaces Naturels Régionaux. A cette occasion, deux nouveaux outils de communication touristique ont été présentés : la « carte Biclou'n'bocage » et le parcours de randonnée cyclotouristique le long de la Sambre : « Sur les pas de Stevenson ».

Dans le cadre de la coopération Thiérache/Avesnois, l'office de tourisme du Pays de Thiérache a participé, le 18 septembre 2022, à la fête du lait organisée chaque année par le PNR de l'Avesnois à Le Quesnoy.

Organisation des classes bocage

Les écoles retenues au titre de l'édition 2022 (d'octobre à décembre 2022) sont les suivantes :

- CCTC : Le Nouvion en Thiérache
- CC3R : Neuve-Maison
- CCPT : Dizy-le-Gros
- CCTSO : en attente du retour de l'inspection

ELABORATION DE LA CANDIDATURE LEADER DU GAL DU PAYS DE THIERACHE PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

À l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté leur intérêt de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER – dont la mesure LEADER –, et à reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Après avoir répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région et été retenu comme futur territoire LEADER pour la programmation 2023-27, le Pays de Thiérache se concentre dès à présent à l'élaboration d'un dossier de candidature. Dans ce cadre, le PETR s'appuie sur l'expertise d'un prestataire externe : le groupement NADEM / Echelles & Territoires l'accompagnera dans l'élaboration de cette candidature.

L'élaboration du dossier de candidature se divise en plusieurs étapes :

Quoi ?	Quand ?
Recrutement d'un bureau d'études. Début de la mission.	Août 2022
Réalisation d'un diagnostic territorial	Août – début sept. 2022
Entretiens Présidents + DGS 4 CC	Fin août – début sept. 2022
Présentation et validation du diagnostic et enjeux (COFIL 1)	Sept. 2022
4 ateliers d'intelligence collective pour émergence d'une Stratégie Locale de Développement (SLD)	Mai – sept. 2022
RDV GAL voisins pour identification projets de coopération potentiels	Sept. – oct. 2022
RDV co-financeurs pour identification de dispositifs permettant de débloquent les crédits FEADER (EPCI, Région, CD02, État)	Début octobre 2022
Validation SLD (COFIL 2)	Mi-octobre 2022
Livraison dossier de candidature en Région	31 oct. 2022

Madame Virginie FLEURY indique que le bureau d'étude s'est appuyé sur l'ensemble des diagnostics réalisés au cours des dernières années pour en faire une synthèse et ajuster les données des différents secteurs d'activités en axant sur les atouts et faiblesses du territoire. A partir de cette analyse, des enjeux de développement seront identifiés pour le territoire et permettront de construire la prochaine stratégie de développement via le programme Leader.

Monsieur Yves-Marie SZYMUSIAK rappelle qu'une coopération sur la filière bois avait été engagée dans le cadre d'un programme Interreg précédent. Ce sujet sera-t-il repris dans la candidature LEADER.

Monsieur le Président informe qu'une rencontre avec les GALs voisins est programmée début octobre pour évoquer les possibilités de coopérations. Par ailleurs, une réunion est également prévue à Mons pour présenter le futur programme Interreg. Le territoire doit donc rester attentif aux deux programmes européens et veiller à leur bonne articulation en termes de fléchage de projets.

Madame Caroline PARISOT évoque le problème de la mobilité en Thiérache et propose d'étudier la possibilité d'expérimenter, à l'échelle de la Thiérache, la constitution d'une flotte de voitures sans permis pour diversifier l'offre de déplacement auprès des habitants du territoire. (y compris les jeunes)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le diagnostic territorial du Pays de Thiérache et les enjeux de développement tels que présentés dans le document annexé.

SCoT : MOTION SUR LA ZAN (SOUS RESERVE)

La loi du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. Celui-ci prévoit de diviser par deux, et cela tous les dix ans, le rythme de l'artificialisation sur la base de la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles des territoires durant les 10 ans précédant la publication de la loi.

Cet objectif sera inscrit dans l'ensemble des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) et devra se décliner dans tous les documents de planifications infrarégionaux que constituent les SCoT, PLUi, PLU, etc ... Les SRADDET doivent être modifiés en intégrant ce principe avant août 2024.

Au regard de l'importance des enjeux d'aménagement liés à cette nouvelle réglementation, la loi a prévu, à l'échelle régionale, la création d'une instance de concertation désignée sous l'appellation « Conférences des SCoT ». Elles sont chargées d'organiser la stratégie régionale d'aménagement à mettre en place pour répondre aux objectifs de réduction de la consommation du foncier et de lutte contre l'artificialisation.

Le PETR du pays de Thiérache a été associé en tant que structure porteuse de SCoT et par l'intermédiaire du Président Olivier Cambraye aux travaux de la Conférence des SCoT. Ce sujet a été présenté et échangé lors de la conférence des maires du 29 juin dernier avec les interventions d'élus, des services de la Région Hauts de France, de la Conférence régionale des SCoT et des services de l'Etat avec la DDT de l'Aisne.

Les enjeux de cette loi et des obligations qui en découlent sont majeurs pour les territoires et notamment les territoires ruraux. Dans l'hypothèse d'une mise en place uniformisée de l'objectif ZAN à l'échelle de la Région, la Thiérache (tout comme beaucoup de territoires ruraux, voire le département de l'Aisne) pourrait s'en trouver pénalisée dans la mesure où sa consommation foncière au cours des dix dernières années est nettement inférieure à celle des pôles très urbanisés. Aussi, il est proposé de faire valoir auprès du Conseil régional des Hauts-de-France une mise en œuvre du principe de ZAN en prenant en compte certaines recommandations.

Il est rappelé que les friches n'entrent pas dans les décomptes d'espaces. La méthodologie de décompte des surfaces reste une question délicate, tout dépend de l'outil utilisé.

Ce sujet revêt une importance capitale notamment dans le domaine de l'habitat. A partir de 2024, les logements classés F et G ne pourront plus être loués. Les territoires seront par ailleurs tenus de respecter le principe de ZAN. D'où la proposition et la nécessité d'engager, dès à présent, avec les bailleurs sociaux, une réflexion pour penser un nouveau concept de HLM à partir des maisons en déshérence. (HLM horizontal et éclaté)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a émis les recommandations suivantes : retirer du compte foncier régional les

projets d'envergure nationaux en cours ou à venir sur le territoire des Hauts de France, prendre en compte les efforts de renaturation qui ont d'ores et déjà été réalisés par les territoires, exclure du compte foncier les projets pouvant causer de l'artificialisation mais ayant pour but de favoriser la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, prendre en considération les efforts déjà fournis par les territoires ayant peu consommé d'espace, mettre en place, dans le cadre de la territorialisation de l'objectif ZAN une « réserve foncière » à destination des territoires ruraux pour permettre leur développement.

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL CLIMATIQUE « ENJEU BIODIVERSITE » POUR LA THIERACHE

Une nouvelle fois, le Pays de Thiérache souhaite être opérateur des mesures agro-environnementales climatiques et continuer son partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache en déposant une candidature pour la période 2023-2027.

Cette candidature s'inscrit dans un cadre renouvelé de ses modalités d'élaboration. Elle se déroule en différents temps :

- Un temps d'élaboration pour rédiger le Projet Agro-environnemental Climatique du Pays de Thiérache (PAEC). Le temps d'élaboration a été budgété à 4 255 €, dont 851 € autofinancement. La demande de subvention a été déposée auprès de la DRAAF le 20 juillet 2022.
- Le dépôt du PAEC auprès de la DRAAF. Ce document est le document central puisqu'il délimite les limites du territoire d'action, les mesures retenues auxquelles les exploitants pourront répondre. Il fait état de l'agriculture actuelle et des enjeux environnementaux. Le PAEC est valable pour toute la période 2023-2024 et doit être déposé auprès de la DRAAF avant le 27 septembre 2022.
- Le dépôt d'un AMI pour financer l'animation des MAEC auprès des collectivités et des exploitants (assurée par la CA02 et AAAT). Cet AMI est à renouveler annuellement et est à déposer avant le 27 septembre 2022. Le budget de cette animation est estimé à 30 000 €, dont 7 500 € d'autofinancement.
- Le dépôt d'un AMI pour financer le suivi, conseils et diagnostics des exploitants engagés dans des MAEC (assurée par la CA02 et AAAT), à renouveler annuellement et à déposer avant le 20 octobre 2022. Le budget est estimé à 45 000 € dont 11 250 € d'autofinancement pour les structures susvisées.

Au regard de ces nouvelles modalités, le PETR du Pays de Thiérache propose de s'appuyer sur un consortium d'acteurs pour poursuivre la mise en œuvre de MAEC à enjeux « biodiversité » sur le territoire.

Une réflexion a également été engagée pour déposer un dossier complémentaire sur les enjeux « eau ». Les délais de réponse se sont avérés beaucoup trop contraints pour organiser une concertation avec l'ensemble des opérateurs jusqu'alors porteurs de dossiers pour évoquer la proposition de mutualiser un dossier à l'échelle de la Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a accepté de déposer un PAEC et les AMI nécessaires à sa mise en place et à son déroulement ; accepté le conventionnement avec la CA02 et l'AAAT ; sollicité la participation de la DRAAF à cet effet à hauteur de 80 % et autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

SUIVI-ANIMATION PIG : REEVALUATION DU COUT PREVISIONNEL DE PROJET

Depuis 2014, le PETR du Pays de Thiérache assure la mission de suivi animation du PIG de Thiérache. Deux programmes se sont succédés : 2014/2019 et 2020/2025. Dans le cadre du programme actuel, le coût prévisionnel du suivi-animation du PIG de Thiérache a été estimé à 50 000 € HT (salaires, charges, frais liés à la mission, etc...). Sur cette base, l'Anah intervient à hauteur de 35 %.

Le coût de la mission de suivi-animation du PIG a été sous-estimé et le PETR du Pays de Thiérache souhaite ajuster la base subventionnable, de 50 000 € HT à 70 000 € HT afin de solliciter la participation de l'Anah équivalente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a accepté la réévaluation du coût de la mission de suivi & animation du PIG 2020/2025 ; sollicité sur cette nouvelle base, la participation financière de l'Anah à hauteur de 35 % et autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

PILOTAGE DES MISSIONS HABITAT : CREATION D'UN.E CHEF.FE DE PROJET

L'OPAH-RU est un programme de réhabilitation du parc privé sur un périmètre précis d'une commune. La convention d'OPAH-RU multi-site du Pays de Thiérache concernant les centres bourgs d'Hirson, La Capelle, Montcornet, Rozoy-Sur-Serre, Saint-Michel, Vervins devrait être signée le 15 octobre 2022.

Dans le cadre de cette opération, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) demande que le PETR du Pays de Thiérache, identifié comme la collectivité porteuse de l'opération, soit doté d'un(e) Chef(fe) de projet OPAH-RU. Le poste est finançable par l'Anah à hauteur de 50% plafonné à 80 000 € de dépenses, pour les 5 années d'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a indiqué que l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau bac +5 dans le domaine du développement durable et/ou de l'administration ainsi que d'une forte sensibilité pour le sujet de l'amélioration de l'habitat ; ajouté que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 388 du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ; décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit : Filière : Administrative, Emploi : Chef de projet OPAH-RU, Cadre d'emplois : rédacteur territorial, Grade : rédacteur territorial, Ancien temps non complet effectif : 0, Nouveau temps non complet effectif : 0, Ancien temps complet effectif : 1, Nouveau temps complet effectif : 2 ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du Chef de projet OPAH-RU ; sollicité la participation financière de l'Anah à hauteur de 50 % pour le

financement du Chef de projet OPAH-RU multisites 2022/2027 et précisé que les crédits correspondants à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2022, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : SOLLICITATION DU FRATRI

Afin de mettre en place un service de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire, l'ADEME demande au préalable qu'un état des lieux énergétique du patrimoine public soit réalisé.

Pour ce faire, le PETR du Pays de Thiérache envisage le recrutement d'un technicien spécialisé dans les énergies à compter du 15 octobre 2022 pour assurer cet état des lieux et démontrer la nécessité de mettre en place un service de Conseiller en Energie Partagé à destination des collectivités territoriales Pays de Thiérache et construire la feuille de route de la mission.

Cette étude, finançable par le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle, permet sur une période d'un an maximum de financer 50% du coût de la mission, plafonné à 30 000 € de financement. Le coût du poste est estimé à 40 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé cette mission préalable à la mise en oeuvre d'un service de conseil en énergie partagé ; validé le budget prévisionnel du projet ainsi que son plan de financement ; sollicité la participation financière de la Région Hauts-de-France au titre du FRATRI à hauteur de 50 %, pour financer la mission d'état des lieux énergétique du patrimoine public ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et précisé que les crédits nécessaires à cette mission sont prévus au Budget 2022 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

RECONDUCTION DU POSTE DE CHEF.FE DE PROJET PAT

Le PAT du Pays de Thiérache existe depuis 2018 et regroupe aujourd'hui 6 axes de travail. Initialement composé d'une personne, le pôle PAT a su s'étoffer au fil des années et peut compter jusqu'à 4 personnes. Afin de piloter le pôle PAT et le PAT dans son ensemble, le Pays de Thiérache souhaite reconduire le poste de chef.fe de projet PAT pour la période 2022-2025.

Les missions déjà effectuées :

- Suivi et animation du PAT : animation du COPIL, organisation de réunions thématiques, réponse à des AAP, recherche de financements, évaluation du projet, mise en œuvre des actions du PAT, conduite d'actions de sensibilisation à destination du grand public et/ou des scolaires, développement de partenariats, ... ;
- Responsable d'équipe du pôle PAT ;
- Représentation de la structure auprès des partenaires ;
- Co-gestion des réseaux sociaux de la collectivité.

Après 4 ans de projet, les missions confiées au chef.fe de projet s'enrichissent de nouveaux projets, à savoir :

- Suivre le projet de recherche-action sur l'agroforesterie SAFARRI ;

- Assurer le suivi côté opérateur des MAEC ;
- Piloter l'organisation et le suivi du projet La photo bat la campagne pour mettre en avant l'agriculture via l'aspect artistique.

Le coût de cette mission est estimé à 56 500 € et financé à hauteur de 50 % par l'Etat au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la reconduction du poste de chef.fr de projet PAT ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et précisé que les crédits nécessaires à cette mission sont prévus au Budget 2022 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

ANIMATION DU REGAL (3EME ANNEE) : SOLLICITATION DU FINANCEMENT LEADER

En 2020, le PETR du Pays de Thiérache s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL). A travers ce projet, les objectifs poursuivis et attendus sont de :

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% dans les restaurants collectifs du territoire ;
- Engager une réflexion sur ce sujet avec les producteurs locaux et les acteurs de la grande distribution, dans le but de réduire les pertes ;
- Sensibiliser le personnel des restaurants collectifs, les convives, les parents à l'intérêt de réduire les déchets alimentaires ;
- Sensibiliser les habitants du territoire à cette problématique.

Le projet proposé s'articule autour de 3 axes :

- La restauration collective ;
- La sensibilisation des habitants ;
- Des opérations auprès des producteurs et de la distribution.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 35 324,04 € pour un an avec un co-financement LEADER à hauteur de 80%, soit 28 259,24 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le coût prévisionnel des projets ainsi que le plan de financement présenté ; sollicité les financements auprès de l'Union européenne au travers du programme LEADER à hauteur de 80 % ; le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et précisé que les crédits nécessaires à ce projet sont prévus au Budget Primitif 2022, aux chapitre et article correspondants.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article 12 de ses statuts, le « PETR et son conseil de développement signent, chaque année, une convention détaillant les modalités de leur partenariat. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil de développement au titre de l'année 2022 ; validé le versement d'une subvention de 5 000 € au conseil de développement pour contribuer à la mise en œuvre de son plan d'actions annuel ; autorisé le Président à signer la convention avec le Conseil de développement ainsi que d'éventuels avenants et précisé que les crédits pour ce projet sont prévus au Budget Primitif 2022, aux chapitre et article correspondants.

SUPPRESSION DES 2 REGIES DU PETR VENTE DU GUIDE CHAMINA SUR LES EGLISES FORTIFIEES ET DES TICKETS HERBUS

En 2008, le Pays de Thiérache créait une régie pour vendre le guide Chamina sur les églises fortifiées de Thiérache. Le stock de ce guide étant totalement épuisé et le Pays n'ayant plus vocation à vendre cette édition touristique, il est proposé de supprimer la régie correspondante.

Il en est de même pour la régie créée en pour la vente des tickets du service de transport à la demande « Herbus ». Le service n'existant plus, la régie n'a plus de raison d'être.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des produits de la vente des guides Chamina sur les églises fortifiées et précisé que le directeur général et le comptable du Trésor auprès du PETR sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des produits de la vente des tickets de transport et précisé que le directeur général et le comptable du Trésor auprès du PETR sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

ADHESION AU SERVICE X-DEMAT

La Société Publique Locale X DEMAT est une structure mutualisée qui développe des services dématérialisés à destination des collectivités. Pour que les collectivités infra départementales puissent en bénéficier, des départements ont acquis auprès de la SPL un nombre d'actions (d'un montant unitaire de 15,50 €) afin que celles-ci puissent ensuite les racheter. Pour intégrer la société, le PETR doit prendre une délibération spécifique pour autoriser l'achat d'une action auprès du département (d'un montant de 15.50 €) et choisir les prestations qui l'intéressent grâce à une convention de prestations intégrées et conclure avec le Département une convention de prêt d'action.

Il existe ainsi un pack de base minimum qui comprend notamment Xactes (dématérialisation du contrôle de légalité), X marchés (publication de marchés publics) et X Sare (envoi d'AR électroniques).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation ; approuvé l'acquisition d'une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de l'Aisne ; décidé, dans l'attente de cette acquisition, d'emprunter une action au Département de l'Aisne ; désigné en qualité de délégué Monsieur Olivier CAMBRAYE, Président du PETR du Pays de Thiérache au sein de l'assemblée générale de la SPL ; approuvé pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société ; accepté de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat et autorisé le Président à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société et de manière générale à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

**VALORISATION DES SITES EMBLEMATIQUES DE THIERACHE
AUPRES DES PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération du 22 juin 2022, les élus du Pays de Thiérache ont validé le projet de création de site internet pour valoriser, auprès des professionnels de l'audiovisuel, les sites emblématiques de Thiérache. Le coût de projet, estimé initialement à 28 950 € HT, s'élève au final à 34 275 € HT pour lequel un cofinancement LEADER est appelé à hauteur de 80 %, soit 27 420 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le projet de valorisation de sites emblématiques de Thiérache pour les professionnels de l'audiovisuel ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet ; validé le coût prévisionnel des projets ainsi que le plan de financement présenté ; sollicité les financements auprès de l'Union européenne au travers du programme LEADER à hauteur de 80% ; le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et précisé que les crédits nécessaires à ce projet sont prévus au Budget Primitif 2022, aux chapitre et article correspondants.

DECISION MODIFICATIVE N°1

En 2020, 2 titres d'un montant de 20 200.22 € relatif à l'acompte de la convention de partenariat ont été émis pour la CCPT. Après vérification de la trésorerie, nous devons procéder à une annulation de titre au compte 673. Celui-ci est insuffisamment doté et nécessite un ajustement budgétaire pour procéder au remboursement du titre indûment perçu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé de modifier le budget principal du PETR du Pays de Thiérache 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
011	617	Etudes et recherches	- 6 822.82 €
67	673	Titres annulés	+ 6 822.82 €

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h26.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Patrick DUMON

Signature des membres présents

M. Mathieu CANON

Mme Marie DETERME

M. Patrick FEUILLET

Mme Bernadette HEDIART

M. Michel LANDERIEUX

Mme Katie LEFEVRE

M. Jean-François PAGNON

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Jean-Jacques THOMAS